

MARCHE DE TRAVAUX
REGLEMENT DE LA CONSULTATION
MARCHE PASSE en PROCEDURE ADAPTEE
MARCHE PASSE PAR LOTS SEPARES

OBJET DU MARCHE : Marché de travaux pour la restauration de la tribune de l'église du BOULLAY-THIERRY

Maître de l'ouvrage :
Commune du BOULLAY-THIERRY
Adresse : 2 rue du vieux puits 28210 le BOULLAY-THIERRY
Coordonnées : 02.37.38.32.71 FAX: 02.37.38.32.76

Date limite de réception des candidatures et des offres : 18 Décembre 2019 avant 15h

Horaires d'ouverture des locaux: mardi de 16h à 19h et mercredi de 14h à 19h

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHE	3
1.1 Nature et étendue des travaux	3
1.2 Décomposition en tranches	3
1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution	3
1.4 Forme du marché	3
ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION	4
2.1 Procédure de passation mise en œuvre	4
2.2 Intervenants	4
2.3 Contenu du dossier de consultation	4
2.4 Variantes	5
2.5 Options	5
2.6 Délai de validité des offres	6
2.7 Mode de dévolution	6
2.8 Visite des lieux d'exécution du marché	6
2.9 Réalisation de prestations similaires	6
2.10 Modifications de détail au dossier de consultation	7
ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE	10
5.1 Jugement des offres	10
5.2 Attribution du marché	11
ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS	11
6.1 Conditions de la dématérialisation	12
6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées	13
ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14

ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

1.1 Nature et étendue des travaux

Le marché est alloté :

L'opération de travaux a pour objet la restauration de la tribune de l'église du BOULLAY-THIERRY 28210

Cette opération de travaux est divisée en 3 lots. Les marchés qui seront conclus à la suite de la procédure engagée auront pour objet l'exécution de :

Lot n° 01 : MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE

Lot n° 02 : CHARPENTE

Lot n° 03 : MENUISERIE -EBENISTERIE

1.2 Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement (art. 3.1).

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de FEVRIER 2020

Reconduction : le marché ne sera pas reconduit

1.4 Forme du marché

Le marché n'est pas un marché à bons de commande.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure de passation mise en œuvre

La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec négociation

Après analyse des compétences, références et moyens des candidats, le maître de l'ouvrage procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il négociera.

Le maître de l'ouvrage décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Dans le cas où le maître de l'ouvrage aura admis à la négociation les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

2.2 Intervenants

a) - La maîtrise d'œuvre est assurée par : Mr Régis MARTIN Architecte Le Breuil Benoit 27810 MARCILLY SUR EURE tel : 02 37 43 00 30

b) - La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs, pour les phases étude et travaux, est confiée à :

BUREAU VERITAS

Rue Denis Poisson – 28000 CHARTRES
M.MORIN Frédéric
Tél : 02 37 36 63 21
Port : 07 79 42 88 24
Mail : frederic.morin@fr.bureauveritas.com

2.3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- 00 – Règlement de consultation
- 01 – Acte d'engagement valant CCAP
- 02 – plans DCE
 - DCE01 - PLAN DE SITUATION 1/2000e
 - DCE02 - PLAN DE MASSE ET INSTALLATION DE CHANTIER 1/500e et 1/200e
 - DCE03 - PLAN AU SOL 1/100e
 - DCE04 - PLAN NIVEAU TRIBUNE 1/100e
 - DCE05 - ELEVATION INTERIEURE VERS L'OUEST 1/50e
 - DCE06 - COUPE TRANSVERSALE TRIBUNE 1/50 e
- 03 – CCTP
- 04 - D.P.G.F.(Décompte de Prix global et forfaitaire)
- 05 - CALENDRIER PREVISIONNEL
D'EXÉCUTION DES TRAVAUX
- 06 - SONDAGE GEOTECHNIQUE
 - DIAGNOSTIC AMIANTE
 - DIAGNOSTIC PLOMB

2.4 Variantes

La proposition de variantes est autorisée.

Exigences minimales requises :

même niveau de qualité / durabilité des ouvrages
aspect visuel similaire

Modalités de présentation des variantes :

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

La proposition d'une offre avec variante sera présentée dans un acte d'engagement (ou acte d'engagement valant CCAP le cas échéant) distinct de celui de l'acte d'engagement de la solution de base sur laquelle sera indiqué qu'il s'agit d'une proposition de variante.

Les candidats présenteront un dossier général spécifique relatif aux variantes qu'ils proposent.

Ils indiqueront, outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base :

- les rectifications à apporter, éventuellement, au marché
- les modifications du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ou descriptif technique qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

2.5 Options

Sans objet

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.7 Mode de dévolution

Le marché est alloti :

L'opération de travaux est divisée en 3 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de son offre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement : Conjoint avec mandataire solidaire

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Lot(s) réservé(s) aux entreprises adaptées, établissements, et services d'aides par le travail : NON

2.8 Visite des lieux d'exécution du marché

Le candidat est réputé avoir effectué une reconnaissance du site.

Pour les candidats désirant se rendre sur les lieux, l'accès sera ouvert sur RDV aux jours et heures suivants, sous réserve d'une demande auprès de la commune du BOULLAY-THIERRY 24 h avant les jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 14h à 19h

Demande à formuler à: Mairie 2 rue du vieux puits 28210 le BOULLAY-THIERRY

Ou par email mairie.boullaythierry@wanadoo.fr tel/ 02 37 38 32 71

2.9 Réalisation de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article 35.II.6° du Code des marchés publics, des marchés de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

2.10 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé et n'est pas disponible sur support papier auprès du maître d'ouvrage.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet : <https://www.amf28.org>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants les indications du site :

Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip ou Quickzip ou Winrar par exemple)

Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)

Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)

.doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)

Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le site. Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique de la plateforme.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les documents relatifs à la candidature et l'offre à remettre signés par le candidat doivent comporter une signature originale. Les dossiers de candidature ou d'offre qui comporteraient une signature scannée seront considérés comme irréguliers et rejetés en conséquence.

Si le candidat s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Les candidats ou chaque membre de l'équipe candidate auront à produire, dans une enveloppe « extérieure » cachetée, les pièces ci-dessous définies, intégrées dans une enveloppe « intérieure » également cachetée :

1 Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) originale comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants.

L'imprimé DC1 est disponible gratuitement sur le lien internet suivant:

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/D C/imprimés_dc/dc1.rtf

2 DC2 original disponible sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

3 Une déclaration sur l'honneur jointe à ce dossier à signer (modèle obligatoire) attestant :

qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 43 du Code des marchés publics ;

qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

4 Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :

Capacités professionnelles :

Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années: cette liste devra indiquer pour au moins 3 références:

L'objet et le montant des travaux du marché.

La description des travaux qui ont été réalisés en propre, conformes à la définition de la qualification demandée et la part sous traitée ou cotraitée.

La description des moyens matériels mis en œuvre pour réaliser ces travaux.

Les études spécifiques réalisées en propre ou par un bureau d'études extérieur.

Les justificatifs attestant que l'entreprise effectue le tri des déchets, leur évacuation pour élimination ou valorisation et leur traçabilité (les bordereaux de suivi des déchets de bâtiment ou bons de décharge), dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Attestations de bonne exécution signée du maître d'ouvrage

Indications des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de la prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du présent marché ;

Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) :

Le candidat devra avoir effectué des prestations de nature et d'importance similaires ;

Le candidat devra être doté d'effectifs (cadres et/ou responsable de prestations) présentant des spécialisations dans les matières objet du présent marché ;

Le candidat devra présenter un effectif suffisant au regard de la mission objet du présent marché, présentant des spécialisations dans les matières objet du présent marché ; et justifier de sa capacité à travailler en lots séparés et de façon commune.

Le bureau d'études de l'entreprise (interne ou prestataire) doit présenter au moins un responsable technique (qui peut être le chef d'entreprise) ayant 5 ans de pratique.

Capacités techniques :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : sont exigés, à démontrer par tout moyen de preuve, les capacités suivantes :

Le candidat devra présenter un effectif suffisant au regard de la mission objet du présent marché ;

Le candidat devra être doté de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique nécessaire à la réalisation de marchés de même nature.

Capacités financières :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière ;

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) :

le candidat devra présenter un chiffre d'affaires suffisant attestant de sa capacité financière.

5 Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (KBIS et/ou délégation de pouvoir, ou pièces équivalentes). En cas d'absence de pouvoir, la candidature sera rejetée.

6 L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

7 Un projet de marché comprenant :

un contrat valant acte d'engagement et CCAP

La décomposition du prix global forfaitaire (détail estimatif) selon le cadre joint (cadre obligatoire)

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants fait l'objet d'un pourcentage déterminé du montant des travaux attribué aux autres membres du groupement. La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination lui sera versée proportionnellement aux sommes réglées aux autres cotraitants.

Projets avec variantes et options : à présenter dans le respect des modalités prévues aux articles 2.4 et 2.5 ci-dessus.

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le maître de l'ouvrage font foi. Le candidat signera ces documents dans le cadre de la mise au point du marché. A défaut les documents détenus par le maître de l'ouvrage et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

8 Mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, ce document comprendra, dans cet ordre :

CHAPITRE 1 : Le programme d'exécution des ouvrages indiquant :

L'organisation générale du chantier et les modalités d'intervention prévues par l'entreprise pour ce chantier, en précisant en particulier :

les moyens utilisés par l'entreprise en approvisionnements, et leur compatibilité au plan d'installation de chantier (positionnement, grutage, fréquence de livraison, taille des livraisons et véhicules d'acheminement, etc...)

les moyens de mise en commun prévisionnels toute autre précision relevant de l'organisation du chantier et possibilités d'amélioration des process et du plan d'installation de chantier ;

La description précise des variantes que l'entreprise propose pour optimiser ses ouvrages (en coût, délai, aspect, durabilité)

les modalités envisagées de coordination avec les cotraitants et/ou les autres titulaires de lots

CHAPITRE 2 : Les indications concernant

la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants (fiches techniques, références).

les qualifications du bureau d'études, pour les lots Gros œuvre, structure bois,

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1 Jugement des offres

Le maître de l'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères pondérés suivants :

- **Prix des prestations : pondération 40 %**

Le critère sera apprécié au vue du montant inscrit dans l'acte d'engagement et après vérifications. Pour l'attribution des notes, le calcul de la note se fera de la manière suivante :

$\text{Pondération} \times [1 / (\text{offre de l'entreprise} / \text{offre la moins chère})] = \text{note attribuée à l'entreprise}$

- **Valeur technique: pondération 60 %**

Le critère sera apprécié selon les sous critères :

Compréhension du site, et modalités d'organisation subséquentes

Qualité du programme d'exécution des ouvrages selon note méthodologique citée plus haut

Description des installations de chantier pour le lot principal

Provenance des principales fournitures et références des fournisseurs correspondants

Capacité démontrée à travailler en lots séparés

Calendrier d'exécution et délais d'intervention.

5.2 Attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 7 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

Les pièces prévues aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 du Code du travail ;

Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Le candidat devra produire également, en application des articles L 8254-1 et D 8254-2 à 5 du Code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L 5221-2-2°. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Les candidats choisissent librement entre, d'une part, la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres et, d'autre part, leur envoi sur un support papier

Le retrait éventuellement autorisé des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement sa candidature et son offre et inversement.

Les candidats doivent utiliser le même mode de transmission pour l'envoi de leur candidature et de leur offre.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme papier et/ou sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « papier » ou « dématérialisée » sera examinée, sachant que l'offre examinée sera rejetée pour non-conformité si le candidat n'a pas utilisé le même mode de transmission que celui utilisé pour l'envoi de sa candidature.

Cas de l'envoi sous format papier :

Les candidatures et offres devront être remises, sous forme papier, dans une enveloppe cachetée insérée sous pli également cacheté, contre récépissé au secrétariat de la mairie du BOULLAY-THIERRY avant les jours et heures inscrits sur la première page du présent règlement de consultation.

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme papier, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « papier » sera examinée.

Les plis seront envoyés ou remis à l'adresse suivante et porteront les mentions suivantes:

Monsieur le Maire de la commune du BOULLAY-THIERRY

Adresse : 2 rue du vieux puits 28210 le BOULLAY-THIERRY

Offre pour : Marché de travaux pour la restauration de la tribune de l'église du BOULLAY-THIERRY

Entreprise :

.....
Lot :
.....

A OUVRIR PAR LE REPRESENTANT DU MAITRE DE L'OUVRAGE

L'enveloppe intérieure également cachetée contenant les éléments de la proposition portera les mentions suivantes :

Consultation pour : Marché de travaux pour la restauration de la tribune de l'église du BOULLAY-THIERRY

Lot :

.....
Candidat :
.....

A OUVRIR PAR LE REPRESENTANT DU MAITRE DE L'OUVRAGE

Cas de l'envoi dématérialisé :

Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique dans les conditions suivantes :

6.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

standard .zip

Adobe® Acrobat®.pdf

Rich Text Format.rtf

.doc ou .xls ou .ppt

.odt, .ods, .odp, .odg

le cas échéant, le format DWF

ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".

ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".

traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation www.am28.org et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

Candidature

Offre

Les candidatures et les actes d'engagement transmis par voie électronique sont signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics. Ils sont ensuite chiffrés.

Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité défini par le décret n°2010-112 du 2 février 2010 et référencés sur une liste établie :

pour la France, par le ministre chargé de la réforme de l'Etat

(<http://references.modernisation.gouv.fr>)

ou, pour les autres Etats-membres, par la Commission Européenne

(https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf)

Le candidat peut également utiliser un certificat délivré par une autorité de certification ne figurant sur aucune de ces listes. Dans ce cas, le certificat doit répondre à des normes équivalentes à celles du Référentiel Général de Sécurité défini par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010. Si le certificat de l'autorité est officiellement référencé mais n'apparaît pas encore sur la liste mise à disposition (attente d'une mise à jour), le candidat devra produire les documents attestant de son état.

Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature de la plateforme de dématérialisation, il doit joindre à son envoi électronique l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent au moins la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Les certificats de signature doivent être d'un niveau ** ou *** du Référentiel Général de Sécurité et le signataire doit joindre à son envoi électronique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature. De plus, seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le maître de l'ouvrage attire l'attention des soumissionnaires sur les certificats PRIS V1 qui ne sont plus acceptés depuis le 19 mai 2013.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil, qui entre les parties a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Il est rappelé aux candidats qu'il est indispensable de signer chacun des documents pour lesquels la signature est requise et que la signature d'un zip n'est pas valable. De même, une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur et ne peut remplacer la signature électronique.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

un programme informatique malveillant est détecté

si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme

si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Monsieur le maire de la commune du BOULLAY-THIERRY

Adresse : 2 rue du vieux puits 28210 le BOULLAY-THIERRY

Offre pour : Marché de travaux pour la restauration de la tribune de l'église du BOULLAY-THIERRY

Lot n° ... :

Candidat :

.....
NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur question sur la plateforme avant le 6 Décembre 2019.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

BOULLAY-THIERRY, le 18 Novembre 2019
Le Maire